

Document soumis à l'avis de la CFVU du 21 mars 2024  
et à l'approbation du CA du 14 mai 2024

**OBJET :**

**Elargissement de l'exonération des droits d'inscription du diplôme d'université (DU) « Engagement », pour les étudiants inscrits en formation initiale :**

- ✓ dans un autre diplôme d'établissement au sein d'AMU, durant la phase expérimentale de l'année universitaire 2023/2024 ;
- ✓ dans un diplôme d'un établissement du site partenaire d'AMU, à compter de 2024-2025 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment son article R719-50 ;

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

**Vu** la délibération n° 2023/06/20-07-CA du conseil d'administration portant sur la création du diplôme d'université "Engagement" à Aix-Marseille Université ;

**Considérant** le financement du DU « Engagement » par le programme d'investissement d'avenir « IDéAL », programme « engagement étudiant », durant l'année universitaire 2023/2024 ;

**Considérant** les tarifs du DU « Engagement » votés en conseil d'administration le 20 juin 2023 :

Tarifs formation initiale (première inscription)	Tarifs formation initiale (deuxième inscription)	Tarifs formation continue (première inscription)
1 234 €	0 €	1 269 €

Considérant l'exonération des droits d'inscription du DU « Engagement » au titre de la deuxième inscription pour les étudiants déjà inscrits en formation initiale dans un diplôme national à AMU, l'établissement propose l'élargissement de cette exonération :

- ✓ Durant la phase expérimentale 2023/2024 : pour les étudiants déjà inscrits en formation initiale dans un autre diplôme d'établissement au sein d'AMU ;
- ✓ A compter de 2024/2025 : pour les étudiants déjà inscrits en formation initiale dans un diplôme d'un établissement du site, partenaire d'AMU (IEP, ECM, etc..).